

Q. C'est-à-dire que vous avez dépensé 1,000 louis par année, et que vous avez aussi dépensé par l'intermédiaire de cette compagnie \$15,000 par année, ce qui faisait partie de son contrat, en était l'une des considérations, et que vous n'avez jamais mis, pendant toutes ces années, un homme sur la piste de cette compagnie industrielle pour constater s'il y avait eu distribution de brochures, aucune dépense générale qu'elle prétendait avoir faite?

R. Je suppose que cela relevait du haut-commissaire à Londres.

Q. L'avez-vous fait?

R. Non.

Q. Et d'après ce que vous en savez cela n'a pas été fait?

R. Pas à ma connaissance.

Q. Ne croyez-vous pas que c'est là un contrat tout à l'avantage d'une seule partie?

R. Je ne me suis pas du tout formé une opinion à ce sujet.

Q. Vous n'avez pas d'opinion?

R. Pas sur cela.

Q. Cela est sage.

R. Vous savez que ce n'est pas moi qui ai fait cet arrangement.

Q. Auriez-vous fait un tel arrangement?

R. Je ne puis pas vous dire cela.

Q. Savez-vous ce qu'en pense votre sous-ministre?

R. Je ne puis pas vous dire cela.

Q. Bien, voilà qui est joli. Il ne vous appartient pas de faire des commentaires?

R. Non.

Q. Il y a un autre point. Comment vous formez-vous la conviction, ou cherchez-vous à vous convaincre que ces immigrants venant de tous les pays mentionnés sont partis de là ou sont venus ici grâce au travail de cette compagnie?

R. Il serait impossible de constater cela.

Q. Vous n'avez jamais essayé de le faire?

R. Non.

Q. Vous ne pensez pas que cela soit nécessaire en vertu du contrat?

R. Je ne crois que nous ayions jamais demandé à un immigrant ce qui l'avait engagé à venir au pays.

Q. Par exemple, voici un courant d'immigration qui est attiré vers le Canada, des gens viennent de tous ces différents pays. Vous n'avez jamais cherché à savoir si ces gens venaient de leur propre mouvement ou si leur choix était le résultat des efforts de cette compagnie?

R. Non, jamais.

Q. C'est là créer une espèce de zone au bénéfice de cette compagnie industrielle, lui permettant, en même temps, de couvrir une certaine partie de l'Europe de son ombre, et votre département lui paie un louis pour chaque agriculteur et chaque domestique ou journalier qui viennent dans ces pays, peu importe que ce soit elle ou non qui les ait engagés à venir ici?

R. C'est là l'idée.

Q. C'est là le contrat?

R. Oui.

Q. Croyez-vous n'avoir jamais payé pour des voyageurs qui partent de ces pays et qui viennent au Canada?

R. Bien, ces voyageurs sont surveillés de très près par nos agents. L'une des questions qu'on leur demande est s'ils sont jamais venus au Canada auparavant.

Q. Cela dépend de ce qu'ils disent?

R. Il n'est pas toujours possible de savoir ce qui en est.

Q. Savez-vous si des brochures, des annonces et autres choses semblables ont été soumises au département suivant la teneur du contrat, avant d'avoir été distribuées?